

Compte rendu de la séance du mercredi 13 avril 2022

quorum 4 , excusé : 1 ayant donné pouvoir , présents: 6 ,secrétaire CHARBONNIER Aymeric

Vote du budget primitif - montgon (2022 005)

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Montgon pour l'année 2022 présenté par sa Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 219 484.04 Euros

En dépenses à la somme de : 219 484.04 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	31 089.04
012	Charges de personnel et frais assimilés	18 300.00
014	Atténuations de produits	7 442.00
65	Autres charges de gestion courante	22 784.00
023	Virement à la section d'investissement	40 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		119 655.04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	600.00
70	Produits des services, du domaine, vente	771.00
73	Impôts et taxes	32 000.00
74	Dotations et participations	32 849.00
75	Autres produits de gestion courante	18 100.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	32 335.04
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		119 655.04

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	91 406.31
16	Emprunts et dettes assimilées	450.00

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 000.00
001	Solde d'exécution section investissement	4 972.69
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		99 829.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	6 369.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	30 000.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	420.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	15 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	40 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	40.00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		99 829.00

7 pour

Recrutement secrétaire contractuelle en CDI (2022 006)

Madame Watier ayant effectué deux contrats à durée déterminée de 3 ans chacun depuis le 1er mai 2016, en qualité de secrétaire de mairie, Madame la Maire propose au Conseil de recruter sur l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de deuxième classe à temps non complet à compter du 1^{er} mai 2022 un agent contractuel pour une durée indéterminée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et dégage les crédits correspondants, et Madame Watier ayant donné toute satisfaction et maîtrisant parfaitement le poste désormais, décide de le lui confier.

7 pour

Réduction de loyer communal (2022 007)

Monsieur et Madame Berger ayant fait eux-mêmes des travaux d'isolation thermique en haut de l'escalier menant à l'appartement dit de l'Ecole - création d'un sas avec porte et fermeture de la cage d'escalier-, pour un montant total de deux cent soixante six euros (factures matière d'oeuvre à l'appui) il est proposé une réduction de loyer sur les deux prochains mois, soit 133 € de réduction pour avril, et 133 € de réduction pour mai.

7 pour

Devis concernant la réfection du toit de l'atelier communal (2022 008)

Suite à l'obtention des subventions sollicitées en novembre 2021, le Conseil municipal réexamine les devis des entreprises Julien HUET (couverture) et HUART (menuiseries) qui ont été réactualisés suite à l'augmentation des coûts des matières premières.

- le Conseil valide le devis de Julien HUET pour la réfection du toit de l'atelier communal d'un montant de 7651.90 € HT, soit 9182.28 € TTC (4.9% d'augmentation) mais ne donne pas suite à celui concernant la réfection des portes en bois qui connaît une augmentation de 31.4 %; Le différentiel avec les subventions accordées, qui, elles, ne seront pas indexées, est trop important.

7 pour

Point des travaux de voirie

A. Charbonnier, qui a déjà fait un premier examen de la situation avec X. Brion, propose aux autres conseillers de se donner RdV pour voir ensemble les suites à donner. Les priorités seront donc définies la fois prochaine, en fonction aussi des coûts des enrobés ...

Réévaluation des tarifs des consommables lors de la location de la salle des fêtes

Mme Andrey explique que le tarif réglementé d'EDF a très peu changé, par contre le prix du gaz depuis l'automne a été majoré de 12%; les conseillers dans leur ensemble ne souhaitent cependant pas pratiquer d'augmentation et attendent de voir l'évolution de la situation.

Questions diverses:

- la date retenue pour le spectacle gratuit de la compagnie "Les Ombres d'un soir" est le vendredi 17 juin à 20h00, près de l'écluse 14; des invitations et informations seront diffusées
- le CD 08 va poser des barrières sur le chemin de halage, pour matérialiser l'ouverture (partielle) de la Voie Verte et empêcher la circulation motorisée tout en respectant les riverains et ayants-droits: une en direction de Neuville, après les 2 maisons du halage, et la deuxième après la voie de Montardré, à un emplacement qui reste à préciser.
- compte-rendu réunion SIAEP par S. Moreaux et A. Charbonnier : CA/BP vote des documents budgétaires, info sur le contrôle des autorités de tutelle en cours (protection des captages à Tannay ...), recherche d'une fuite d'eau très importante ...
- compte-rendu réunion SIVOM par V. Lequeuvre: CA/BP trésorerie saine grâce à l'augmentation des coûts de restauration;

toujours le problème des accompagnants dans les bus : il est estimé à 20000 € /an; La région Grand- Est contribuerait pour 6000 €; pour le reste, une demande auprès des familles et des communes est à l'étude